

# QUELLE RÉMUNÉRATION DU CAPITAL AU SEIN DE NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE ?



## Analyse

Juin-Juillet 2010

**Jean-Marie Coen**  
Chargé de projets, SAW-B

**A** la source d'une réflexion sur l'usure (prise dans son sens général de : tout intérêt financier accordé à un prêteur d'argent »), il y a une question simple : l'argent peut-il travailler ? Erwin Wagenhofer, le réalisateur du film *Let's make money*, explique ainsi le point de départ de son travail : « *J'ai été interpellé par un slogan publicitaire « laissez travailler votre argent ». L'argent ne peut pas travailler. Seuls les hommes, les machines voire les animaux peuvent travailler. Si l'on prend ce slogan à la lettre, cela revient à dire que quelqu'un d'autre doit travailler pour nous. Cela se passe en général par le biais de l'exploitation.* » (Financité n°15, septembre 2009, p.16).

Si l'on reçoit un intérêt pour un prêt, c'est que quelqu'un d'autre travaille pour nous... Si l'on accepte cette prémisse, se posent alors deux questions que nous traiterons dans cette analyse. D'une part, faut-il considérer cette situation comme normale, à savoir que celui qui est doté d'un patrimoine « superflu » puisse recevoir partie du fruit du travail d'un autre, du simple fait qu'il lui a prêté de l'argent. D'autre part, faut-il considérer la pratique de l'intérêt comme une limite indépassable de toute organisation économique, et du développement en général ? Car ces deux dimensions sont souvent liées dans le discours courant : ce serait la pratique de l'intérêt, rémunérant les investisseurs (pour le risque qu'ils prennent), qui alimenterait le moteur du capitalisme, dont la capacité à générer des richesses serait sans égale...

La solution réside peut-être simplement dans une autre manière de calculer l'intérêt (ou le bénéfice), en accordant une valeur prépondérante à l'intérêt social, humain, écologique... d'un projet. (On rejoint alors le débat sur les indicateurs alternatifs.) Mais alors, si l'argent n'est plus la seule justification du système, on s'attaque au pouvoir de ceux qui en vivent. C'est sans doute un des facteurs principaux de blocage. Raison de plus pour s'y attaquer.

Cette analyse s'inscrit dans la continuité d'une réflexion menée par SAW-B sur l'intérêt servi au capital dans les entreprises d'économie sociale<sup>1</sup>. Nous nous étions alors penchés sur le financement de ces sociétés, examinant en particulier la tension entre les limites posées volontairement à la rétribution des investisseurs, et les éventuelles difficultés à rassembler des capitaux. Dans cette analyse, nous passerons en revue les différentes justifications de la pratique de l'intérêt, et les solutions alternatives. Nous verrons quelles circonstances ont mené à la naissance de cette pratique, et les critiques qu'elle a suscitées.

L'ambition est vaste, car *elle touche à un des fondements de notre système économique*. Pour cette raison, cette analyse sera largement spéculative. Mais après tout l'une des missions que se donne l'économie sociale n'est-elle pas d'inventer de nouvelles manières de faire ? Pour cela, il convient sans

---

<sup>1</sup> Cette réflexion a fait l'objet d'une analyse intitulée « La rémunération du capital dans l'économie sociale : éléments de débats ». Elle est téléchargeable sur le site de SAW-B à l'adresse : <http://www.saw-b.be/cms/analyses.php>

doute de se poser des questions à première vue « utopiques ». Peut-on donc imaginer une économie qui ne mettrait pas l'intérêt financier au centre de son fonctionnement ?

## Mise en perspective

Dans notre société, et malgré toutes les critiques portées au capitalisme, la question du prêt à intérêt n'est que peu effleurée.<sup>2</sup> Même à l'heure où le monde traverse une crise financière résultant d'une course effrénée au rendement financier, personne ne pense - ou n'ose - remettre en question ce qui paraît comme une évidence transcendante. Mais le capitalisme est aussi un système idéologique qui a infiltré nos représentations culturelles. Nous vivons donc dans ce système sans le questionner fondamentalement. Or, si l'on ne va pas jusqu'à remettre en question ses principes de base, ne risquons-nous pas de répéter l'histoire, de crise en crise ?

### Justifications classiques de l'intérêt

Pour la science économique, l'intérêt est la rémunération du capital. Il se matérialise dans la pratique de l'usure<sup>3</sup>, ou d'intérêt servi au capital. Il y a plusieurs justifications classiques de l'intérêt. En tout premier lieu, les économistes expliquent l'intérêt par la prise de risque du prêteur. Car un investisseur peut perdre aussi de l'argent. Pourquoi donc ne pourrait-il pas en gagner lorsque, ayant eu le nez fin, il a placé son argent dans une affaire rentable ? Cette pratique existe de longue date. Dès l'Antiquité on pratiquait « le prêt à la grosse aventure »<sup>4</sup>. Celui-ci servait à financer une expédition maritime lointaine. L'intérêt était élevé, à la mesure du risque pris par l'investisseur. Par ailleurs, l'intérêt est censé couvrir le « coût d'opportunité » : en plaçant son argent dans une affaire, on se prive de la possibilité de le placer ailleurs, ou d'en profiter pour soi-même. L'emprunteur paie en quelque sorte l'immobilisation de l'argent du prêteur.

Enfin, l'emprunteur bénéficie du prêt, puisque sans lui il ne peut pas réaliser son affaire (qu'il s'agisse de lancer une entreprise ou d'acheter une maison, par exemple). A cet égard, l'intérêt peut encore être vu comme « une prime pour le temps » : en empruntant, l'emprunteur peut jouir d'un bien / démarrer une affaire plus tôt que s'il avait dû attendre d'épargner lui-même la somme nécessaire. Il achète donc, en quelque sorte, du « temps » au créancier (qui lui-même se trouve privé de son argent pendant un certain temps, mais ceci renvoie au coût d'opportunité).

Pourtant, d'autres points de vue existent, en premier lieu dans l'économie sociale. Celle-ci repose tout entière sur le principe que le profit ne doit pas être la finalité première de l'activité économique. Par extension, la finance éthique et solidaire se propose de limiter la rétribution de l'emprunteur, au profit d'un projet social, écologique, solidaire... Force est pourtant de constater que cette pratique n'est clairement pas majoritaire. En Belgique, « au 31 décembre 2008, le volume total des capitaux placés dans l'ISR en Belgique s'élève à 9,38 milliards d'euros. » Leur part de marché est « très légèrement en hausse, à 3,56% »<sup>5</sup> de l'encours total. A noter que les règles publiques d'appel à l'épargne ne sont pas favorables aux petites structures d'économie sociale, même quand elles bénéficient d'exemptions à ces règles (comme c'est le cas pour les coopératives agréées par le Conseil National de la Coopération).<sup>6</sup>

### Intérêt et développement

Beaucoup jugent aussi que le prêt est nécessaire à la croissance économique et que sans l'usure, nos pays n'auraient pas connu le développement et l'amélioration - du moins d'un point de vue matériel -

2 Depuis la publication de l'ouvrage « L'usure dévorante » de Jean-Marius Gatheron en 1963 (que nous citons dans la suite de ce texte), aucune critique scientifique du système de l'usure ne semble avoir été publiée en langue française.

3 Le terme « usure » est ici compris dans son sens premier, à savoir tout intérêt, quelque soit le taux, malgré qu'il soit aujourd'hui couramment utilisé en référence uniquement à des taux d'intérêt jugés excessifs.

4 [http://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%AAt\\_%C3%A0\\_la\\_grosse\\_aventure](http://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%AAt_%C3%A0_la_grosse_aventure)

5 Réseau financement alternatif, « L'investissement socialement responsable en Belgique. Rapport 2009 », in *Cahier Financité* n°15, octobre 2009, page 47.

6 Lise Dineur, « Permettre un accès plus souple au marché des capitaux pour les initiatives à finalité sociale », Réseau Financement Alternatif. <http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,332.html>

des conditions de vie qu'il a entraîné. Il est de coutume chez nous de dire que le développement de l'Occident à partir du 15<sup>e</sup> siècle découle de la rémunération du capital permise par la réforme protestante (la pensée de Calvin en particulier). Ce faisant, on oublie pourtant bien d'autres facteurs qui expliquent ce développement : découvertes technologiques, développement des sciences, commerce international, mais aussi colonialisme, exploitation de ressources naturelles, exploitation des travailleurs.

### **L'histoire de l'usure**

Dans l'Antiquité, l'usure était pratiquée couramment. Aristote la condamnait pourtant dans ses enseignements comme contre-nature et déshumanisante. Le prêt rémunéré a par la suite été prohibé par le Christianisme, qui le considérait comme immoral, sans pour autant que le précepte soit respecté. Saint Thomas d'Aquin, par exemple, affirme que l'usurier, en exigeant un surplus, exploite deux biens qui ne lui appartiennent pas : l'activité de l'emprunteur, seule cause véritable du rendement, et le temps<sup>7</sup>.

À la Renaissance, l'Eglise catholique (notamment sous l'influence de « l'école de Salamanque ») commencera à réexaminer son rejet de l'usure, en distinguant les prêts à la consommation (surtout pratiqués jusqu'alors, et pour lesquels l'intérêt reste interdit à l'époque) et les prêts à la production, pour lesquels la participation aux bénéfices était admise. Autre évolution fondamentale des théologiens : on va commencer progressivement à considérer l'argent lui-même comme une marchandise.<sup>8</sup> Ce revirement de l'Eglise catholique s'inscrit bien sûr dans le contexte de la Renaissance, avec l'augmentation du commerce et le développement d'une économie d'affaire.

Calvin s'appuiera sur cette distinction pour approuver explicitement le prêt à intérêt. Il considère qu'il est « *licite et juste que le débiteur alloue une part de son bénéfice à celui qui lui a permis, par son prêt, la réalisation de cette entreprise* »<sup>9</sup>. En apportant une caution morale de l'église à la pratique, il aurait fortement contribué à accélérer le développement du capitalisme, notamment dans les pays protestants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>10</sup>.

Cependant, si on a retenu de Calvin cette autorisation, on a oublié les nombreuses réserves auxquelles il la soumettait, notamment une éthique sociale rigoureuse, qu'il considérait comme garde-fou impératif à cette liberté nouvelle. Les pays calvinistes inaugureront le mouvement d'acceptation du prêt à intérêt. Ils seront suivis, après hésitation, par les pays catholiques et luthériens. Au 20<sup>e</sup> siècle, l'intérêt est à la base de toute l'activité économique<sup>11</sup>.

De nos jours, seul l'Islam interdit le prêt à intérêt, c'est un des principes de la finance islamique<sup>12</sup>. Sont toutefois autorisés le partage des bénéfices et les frais sur le crédit, qui n'en constituent pas moins certaines formes de rétribution. D'aucuns jugent dès lors que les deux pratiques se valent. Mais le refus de l'intérêt dans la finance islamique repose sur des principes qui ont des conséquences intéressantes, comme on le verra dans l'encadré suivant.

### **La finance islamique : interdiction de l'intérêt**

La finance islamique repose sur 5 principes. Le premier et le plus connu est l'interdiction de l'usure ou intérêt (la rhibâ). Ceci n'interdit toutefois pas le profit. Mais sont également interdits la spéculation et, d'une manière générale les investissements hasardeux. En troisième lieu, tout contrat doit être adossé à un actif, à des biens réels. Quatrièmement, il en découle le partage des

7 Jean Marius Gatheron, *L'usure dévorante*, Les éditions ouvrières, Paris, 1963, p. 303.

8 Source : Wikipedia, Ecole de Salamanque, en particulier le point 2.4 ; [http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole\\_de\\_Salamanque](http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89cole_de_Salamanque)

9 *Ibidem*.

10 Michel Johner, *La liberté et l'argent : calvinisme et économie*, La Revue réformée, vol. 58, 2007. Source : Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, Paris, 1964. (disponible à l'adresse <http://www.unpoissondansle.net/rr/0710/index.php?i=7>).

11 *Ibidem*.

12 Voir par exemple, à ce sujet, l'article *La finance islamique sous le feu des projecteurs*, dans le mensuel d'AGEFI Luxembourg, mai 2009. Voir également « Finance et/ou islam », interview avec Imane karich, in *Financité magazine* n°18, juin 2010, page 16.

pertes et des profits. Enfin, certains secteurs d'investissements sont prohibés : le porc, le tabac, le jeu, l'armement, l'industrie pornographique.

L'islam reproche aux intérêts de faire reposer tout le risque sur le client. Au contraire, le partage des risques est un principe fondamental de la finance islamique. En pratique, comment cela fonctionne-t-il ? La banque achète la voiture ou la maison que le client va acheter, et va le lui revendre avec une marge. Le client va rembourser par tranches. Toute la transaction est formalisée dans une convention. Si le client ne peut plus payer, la maison sera revendue et les produits de la vente seront répartis au prorata de la progression du remboursement. Il y a donc bien partage des risques.

### **Quel développement pour la finance islamique ?**

L'industrie de la finance islamique ne se développe que depuis une trentaine d'années. On estime qu'elle rassemblera 1.000 milliards de dollars à la fin 2010. Au Proche Orient, 20% des avoirs seraient déposés auprès des banques islamiques. L'intérêt des pays occidentaux pour cette finance va croissant. Il n'a rien de religieux : il s'agit bien de capter les capitaux gigantesques de la manne pétrolière.

Pour que la finance islamique puisse se développer dans les pays européens, il faut changer certaines règles de droit, ou du moins accorder certaines exemptions aux acteurs de la finance islamique (c'est ce qu'a fait le Royaume-Uni en adoptant un *ruling* - des règles légales particulières - pour ces acteurs). En Belgique par exemple, pour l'achat d'un bien immobilier il faudrait éviter un double paiement des droits d'enregistrement (une fois par la banque, une fois par l'acheteur final). De tels obstacles ne sont pas insurmontables, mais certains rechignent à modifier les lois pour une finance qui puise sa source dans une religion.

Pourtant la particularité, et l'intérêt, de la finance islamique ne tient pas à son origine religieuse, mais bien aux principes économiques qui la sous-tendent. Cet aspect devrait d'ailleurs intéresser les tenants de l'économie sociale. La prohibition des intérêts et de certains secteurs « néfastes » comme l'armement n'empêche certes pas le profit, mais ce n'est pas négligeable. De plus, le fait que tous les opérations doivent être adossés à un actif réel rend difficiles certains types de crises. A nouveau, cela n'empêche pas toute spéculation, comme l'a montré la récente crise immobilière de Dubaï. Mais c'est néanmoins un frein sérieux.

## **Le danger de la spéculation**

Justifier la perception d'un intérêt par le prêteur nécessite de savoir ce que l'on rémunère exactement. Gatheron s'interroge sur le fait de rémunérer une personne qui ne fournit aucun effort : « *Par l'intérêt, on rémunère un moyen de production passif, économiquement inerte, le capital, ou une personne, elle aussi passive dans la production, le capitaliste qui, en tant que tel, ne fournit aucun travail* »<sup>13</sup>. D'aucuns justifie un intérêt minimum pour compenser l'inflation. Mais l'inflation n'est-elle pas le résultat direct du système de l'usure ? Il est cependant communément accepté que l'intérêt rémunère le risque encouru par le prêteur. Les prêts aux entreprises comportent des risques élevés. Si le prêteur peut perdre, n'est-il pas normal qu'il puisse également gagner ?

De façon plus générale, le capitalisme repose en bonne partie sur la propriété privée des moyens de production. Dirige l'entreprise celui qui la finance, qui lui apporte son capital. Cet apport de fonds sera rémunéré par le dividende. Ce faisant, l'investissement est encore adossé à un avoir : une entreprise. Mais la complexité des circuits économiques allant croissant, le lien va être de plus en plus ténu entre le prêteur et l'activité économique sur laquelle repose son prêt. C'est ainsi qu'on en arrive à des situations où le prêteur ignore totalement où ira son argent, voire même ne s'en souciera pas un seul instant. C'est le cas limite de la spéculation financière, dont l'exemple le plus spectaculaire sera la crise des *subprimes*.

---

<sup>13</sup> Gatheron, *op.cit.*

La valorisation du capital a donc, pour première conséquence, de dissocier la finance de l'économie réelle. Les pratiques spéculatives se sont développées, avec de nombreuses conséquences sociales et économiques. Des opérations financières peuvent être détachées de tout véritable projet économique. Une économie « en nature » se double d'une économie « en argent », déconnecté de cette première alors qu'elle exerce pourtant dangereusement son pouvoir sur elle, comme la crise actuelle nous le démontre.

Le système de rémunération du capital permet l'accumulation du capital, avec pour corolaire de renforcer les inégalités entre ceux qui en possèdent, et ceux qui n'en possèdent pas. Depuis des siècles et encore aujourd'hui dans diverses régions du monde, il maintient des millions de personnes et de peuples dans un cycle de dépendance financière. Un des exemples les plus criants du 21ème siècle est l'endettement des pays pauvres, qui, selon le CADTM<sup>14</sup>, ont déjà remboursé presque dix fois leur dette de 1980. L'intérêt, en provoquant l'inflation et une dévaluation constante de la monnaie, entraîne également une réduction de la valeur de l'épargne et du pouvoir d'achat qui affecte en priorité les moins nantis<sup>15</sup>.

## Une hégémonie idéologique à combattre

La pratique de l'usure a également pour conséquence de placer la valeur financière au centre du système capitaliste. Elle devient l'unique référence à laquelle sont rapportées toutes les autres valeurs. Et pourtant, pourquoi rémunérer davantage la valeur financière que les autres valeurs, sociales, éthiques, politiques ou écologiques ? Cette pratique interroge en particulier l'économie sociale. N'est-ce pas son rôle que de la dénoncer et de poser les prémices d'autres manières de faire ?

Christian Laval défend par ailleurs que le capitalisme ait mis l'intérêt (qu'il soit financier ou autre) au centre de notre système culturel. « *Nous pouvons appréhender le capitalisme comme une nouvelle civilisation au sein de laquelle une restructuration symbolique fondamentale place le principe de l'intérêt au centre des relations sociales* »<sup>16</sup>. En découle la norme culturelle que toute action doit rapporter.

Quant à l'idée que l'intérêt privé est source de toute croissance, on est en droit de la questionner dans la période actuelle. Après la récente crise financière, les banques ont été massivement aidées par les Etats mais ont dans le même temps réduit leurs crédits. Par ailleurs, les capitaux investis en Bourse n'ont jamais été aussi importants, mais les inégalités de richesses s'envolent.

De façon générale, la motivation privée du lucre ne peut prétendre assurer une bonne intendance du monde. Si une activité polluante peut rapporter de l'argent, elle sera financée, nous en avons la preuve tous les jours : pétrole, avions *low-cost*, transport d'aliments entre les quatre coins du monde... L'organisation de notre économie confine à l'absurde, et pourtant elle n'a jamais autant rapporté. Quant aux industries d'armement, elles prospèrent...

### **Apprendre à compter autrement : les indicateurs alternatifs**

Une piste serait donc d'intégrer dans le fonctionnement de l'économie ses coûts cachés, ce que les économistes appellent les « coûts externalisés » ou « externalités ». C'est-à-dire des coûts qui ne sont pas portés au débit de l'entreprise, mais qu'ils existent bel et bien : pollution, guerre, malnutrition, réchauffement climatique, épuisement des ressources naturelles... Ce type de proposition ressemble souvent à des incantations : aussitôt émises, aussitôt oubliées. Les progressistes auraient pourtant intérêt à se pencher sérieusement sur l'idée « d'internaliser » les coûts cachés des activités

14 Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde.

15 A noter que la Belgique est un des seul pays dans l'Union européenne a pratiquer l'indexation des salaires. Cette pratique est toutefois régulièrement remise en cause par le patronat.

16 Christian Laval, *L'homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, 2007. (Ce livre a fait l'objet d'un article par Amélie Descheneau-Guay dans *Monde Commun*, la revue du Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités, Université d'Ottawa, 26 janvier 2009. Celui-ci est disponible à l'adresse [http://www.mondecommun.com/index.php/enjeux-et-debats/lhomme\\_economique\\_essai\\_sur\\_les\\_racines\\_du\\_neoliberalisme](http://www.mondecommun.com/index.php/enjeux-et-debats/lhomme_economique_essai_sur_les_racines_du_neoliberalisme)).

économiques. Est-ce bien à la société de supporter tous les dégâts causés par l'entreprise dans sa poursuite d'un profit privé ?

Mais ce faisant, on reste encore dans une démarche financière. On pourrait aller plus loin, et apprendre tout simplement à compter autrement. Les indicateurs alternatifs de richesse offrent à cet égard une certaine alternative. De tels travaux connaissent un regain d'intérêt ces dernières années, sans toutefois faire l'unanimité.<sup>17</sup> Car à force de vouloir tout calculer, ne risque-t-on pas de renforcer la tendance la marchandisation ?

### **Limiter la spéculation et l'intérêt**

A court terme, une solution serait de mettre des limites. C'est parce que la rémunération du capital ne connaît pas de bornes qu'elle engendre les dérives que nous connaissons. Cette limite est bien présente dans les structures d'économie sociale, en particulier dans les coopératives agréées par le Conseil national de la coopération, et dans les sociétés à finalité sociale. On pourrait aussi exiger que les actifs financiers soient adossés à des actifs réels.

Les États ne mettent pas en place les régulations prudentielles nécessaires, et ont, au contraire, « accepté le démantèlement de celles qui existaient et qui avaient été conçues à la suite de la Grande Dépression de 1929 »<sup>18</sup>. On constate ces dernières décennies la soumission croissante de la sphère politique à la sphère économique et financière, dont elle ne parvient plus à contrer les intérêts. Néanmoins, imposer des limites formelles au système économique à niveau national comme international est de leur seul ressort. Deux ans après le séisme bancaire de 2008, on attend encore une décision courageuse en faveur d'une taxe sur les transactions financières.

L'économiste Frédéric Lordon propose pour sa part d'instaurer une « Valeur actionnariale limite autorisée » (VALA, *SLAM*<sup>19</sup> en anglais), un taux maximal de profit pour les actionnaires.<sup>20</sup> L'idée est volontiers provocatrice. Mais elle se veut une réponse aux demandes régulières, de la part des patrons, de limiter l'augmentation des salaires.

## **L'ES actrice de changement**

Enfin, l'économie sociale peut, elle aussi, être actrice de ce changement. La majorité des entreprises du secteur placent leur épargne dans des banques classiques, rémunéré au taux d'intérêt, alors que des alternatives plus solidaires et moins axées sur le rendement financier existent. L'exigence de rémunération de leur épargne a encore la vie dure aussi dans les entreprises d'économie sociale. Les débats autour de la création d'une mutuelle d'épargne en mai 2009 l'ont mis en évidence.

Il est donc temps de se demander quel système nous voulons construire, et sur quels critères, à partir de quels indicateurs de richesses, de progrès... nous voulons le bâtir.

---

17 Nous renvoyons le lecteur au dossier établi par le site web *Econospheres* sur la question : voir <http://www.econospheres.be/spip.php?mot77>.

18 Jean-Luc Gaffard, *Au cœur de la crise, les inégalités*, Alternatives Economiques, Hors-série n°80, février 2009.

19 Pour *Shareholder Limited Authorized Margin*.

20 Frédéric Lordon, « Enfin une mesure contre la démesure de la finance : le SLAM ! », in *Le Monde Diplomatique*, février 2007. <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/02/LORDON/14458>